Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac STMG, veuillez visiter :
coursbacstmg.fr/annales-sujets-et-corriges

BAC STMG • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Bac STMG

# Sciences et technologies du management et de la gestion - Droit et Économie

**Session 2021** • Code sujet : **21-MGDEG11** • Durée : **4 heures** • Coefficient : **16**

## Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement


1. **Franchise et requalification en contrat de travail** (4 questions) — **Page 3**
2. **Vente immobilière et vices du consentement** (4 questions) — **Page 5**
3. **Croissance, dépenses publiques et déficits publics** (5 questions) — **Page 7**
4. **Commerce international et accords commerciaux de l'Union européenne** (5 questions) — **Page 10**
5. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 13**


**Sujet officiel (PDF) :** https://coursbacstmg.fr/assets/annales/bac-stmg/Droit et économie/2021/Bac STMG - Droit et économie - Session 2021 - 2-Sujet.pdf

## 1. Franchise et requalification en contrat de travail

Erwan Bertho, franchisé d'un réseau de réparation électronique, voit son contrat résilié après avoir fermé sa boutique certains jours prévus au contrat. Il demande au Conseil de prud'hommes la requalification de la franchise en contrat de travail, au regard des obligations imposées et de son autonomie.

**Question 1. Résumez les faits en utilisant des qualifications juridiques.**

La SA Répar'mobile, franchiseur, a conclu en septembre 2014 un contrat de franchise avec Erwan Bertho, entrepreneur individuel et franchisé. Après cinq ans d'activité, celui-ci réalise 30 000 € de revenus en 2019, mais ferme sa boutique le samedi, jour représentant 30 % de son chiffre d'affaires, ainsi que pendant la semaine de Noël. En février 2020, la société résilie le contrat pour inexécution alléguée. Erwan saisit le Conseil de prud'hommes pour faire requalifier la relation commerciale en contrat de travail, en invoquant l'existence possible d'un lien de subordination.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Erwan, franchisé indépendant, conteste la résiliation de son contrat commercial et demande sa requalification en contrat de travail.

**Question 2. Présentez l'argumentation juridique que la SA Répar'mobile pourrait mettre en avant pour justifier la rupture du contrat de franchise.**

1. **Majeure :** selon l'article 1103 du Code civil, les contrats légalement formés s'imposent aux parties. En cas d'inexécution, l'article 1217 permet notamment de provoquer la résolution du contrat.
2. **Mineure :** le contrat oblige Erwan à ouvrir du lundi au samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Il a fermé le samedi et pendant la semaine de Noël, contrairement aux obligations d'ouverture convenues. Le contrat prévoit la résiliation en cas de non-respect de ses clauses.
3. **Conclusion :** Répar'mobile peut donc invoquer ces manquements et la clause de résiliation pour justifier la rupture.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> La SA peut invoquer les manquements aux horaires contractuels et la clause de résiliation, sur le fondement des articles 1103 et 1217 du Code civil.

**Question 3. Proposez l'argumentation juridique qu'Erwan pourrait développer pour obtenir cette requalification.**

**Majeure :** le contrat de travail se caractérise par un lien de subordination juridique, révélé par le pouvoir de donner des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements. La qualification dépend des conditions réelles de travail, et non du nom donné au contrat.

**Mineure :** Répar'mobile fixe les horaires et certaines dates de fermeture, impose les méthodes, le matériel et l'aménagement du magasin, et exige un suivi mensuel de l'activité. Erwan peut soutenir que ces contraintes réduisent son autonomie et que la résiliation constitue une sanction. L'arrêt de la Cour de cassation du 18 janvier

2012 admet qu'un contrat présenté comme une franchise puisse être requalifié lorsque les obligations détaillées établissent une subordination.

**Conclusion :** la requalification dépendra de la preuve d'un pouvoir effectif de direction, de contrôle et de sanction.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La requalification est possible si les contraintes et la résiliation révèlent un lien effectif de subordination.

**Question 4. Déterminez les enjeux de la requalification d'un contrat en contrat de travail pour le salarié et pour l'entreprise.**

La requalification transforme juridiquement la relation de franchise en relation salariée et entraîne des conséquences pour les deux parties.

| Pour Erwan, salarié | Pour Répar'mobile, employeur |
|---|---|
| Droits et protections du salariat, notamment congés payés et protection sociale. | Obligations d'employeur, notamment déclarations et cotisations sociales. |
| Possibilité de réclamer les sommes dues et de contester la rupture comme un licenciement. | Risque de rappels de sommes et d'indemnités si la rupture ne respecte pas les règles du licenciement. |

La rupture du contrat de franchise pourrait ainsi être examinée comme un licenciement, au regard de sa procédure et de son motif.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Erwan bénéficie des droits du salarié. Répar'mobile supporte les obligations d'employeur et les conséquences éventuelles d'un licenciement irrégulier ou injustifié.

## 2. Vente immobilière et vices du consentement

Fabienne et Loïc Fabre achètent un terrain qu'ils souhaitent utiliser pour construire une maison au calme, puis découvrent à proximité une scierie générant des nuisances sonores. Ils envisagent de faire annuler la vente et doivent examiner l'erreur, le dol éventuel et les arguments que le vendeur pourrait opposer.

**Question 1. Résumez les faits en utilisant des qualifications juridiques.**

Fabienne et Loïc Fabre sont les acquéreurs d'un terrain vendu par M. Marcellin. Avant la vente, ils lui ont indiqué rechercher un lieu calme pour y construire une maison. Après l'achat, ils découvrent qu'une scierie située à proximité génère des bruits de déchargement et de sciage. Ils estiment que ces nuisances rendent le terrain impropre à leur projet et envisagent d'agir en nullité de la vente pour vice du consentement, en invoquant une erreur ou un dol.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Les acquéreurs envisagent de faire annuler la vente du terrain en invoquant une erreur ou un dol lié aux nuisances sonores de la scierie voisine.

**Question 2. Présentez l'argumentation juridique que Fabienne et Loïc Fabre pourraient avancer pour demander la nullité du contrat de vente.**

**Majeure :** selon les articles 1132 et 1133 du Code civil, une erreur excusable sur une qualité essentielle, convenue expressément ou tacitement, peut entraîner la nullité relative. L'article 1137 qualifie de dol la dissimulation intentionnelle d'une information déterminante.

**Mineure :** les acquéreurs avaient présenté le calme comme important pour leur projet. Ils peuvent soutenir que l'absence de nuisances constituait une qualité essentielle du terrain. Si M. Marcellin connaissait des nuisances anormales, répétées et persistantes et les a volontairement cachées, ils peuvent invoquer le dol. Sinon, ils peuvent invoquer une erreur, à condition qu'elle soit excusable. L'arrêt du 3 mai 2018 confirme qu'une erreur immobilière peut être excusable, sans que cela suffise à établir celle des époux Fabre.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Ils peuvent demander la nullité relative pour erreur excusable sur une qualité essentielle ou pour dol si le vendeur a sciemment dissimulé un trouble déterminant.

**Question 3. Exposez les arguments que M. Marcellin pourrait leur opposer.**

M. Marcellin peut soutenir que le calme était un motif personnel des acquéreurs, et non une qualité essentielle du terrain convenue par les deux parties, sauf preuve qu'il avait été expressément déterminant. Il peut aussi contester l'excusabilité de l'erreur : il leur a conseillé de se renseigner auprès de la mairie, leur a proposé une visite et la scierie était visible depuis la route ; les époux ont visité le terrain plusieurs fois. Enfin, rien ne prouve qu'il connaissait des nuisances anormales, répétées et persistantes, ni qu'il les a intentionnellement dissimulées.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le vendeur peut contester le caractère essentiel et excusable de l’erreur, ainsi que la preuve d’un trouble anormal connu et volontairement dissimulé.

**Question 4. Expliquez l’intérêt des règles de droit qui définissent les vices du consentement.**

Ces règles protègent la liberté de contracter en permettant à la partie dont le consentement a été vicié de demander la nullité. Elles distinguent toutefois un vice déterminant d’un simple regret : l’erreur doit porter sur une qualité essentielle et être excusable, tandis que le dol suppose une tromperie ou une dissimulation intentionnelle. Cette distinction protège aussi la sécurité des contrats, car la nullité n’est pas automatique et doit être établie par la partie qui l’invoque. En cas de dol lié à un trouble anormal de voisinage, l’annexe 2 mentionne aussi la possibilité d’une réduction du prix dans les cinq ans suivant la vente.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les règles protègent le consentement libre et éclairé, sans permettre qu’un simple regret suffise à annuler une vente.

## 3. Croissance, dépenses publiques et déficits publics

Le sujet étudie les variations de la croissance française, les étapes du cycle économique et l'évolution des dépenses et recettes publiques. Les annexes présentent aussi des dispositifs de soutien et le projet budgétaire de relance de 2021 afin d'examiner le lien entre déficits publics et croissance.

**Question 1. Analysez les variations de la croissance française.**

La croissance du PIB français est positive presque chaque année, mais elle varie fortement. Elle passe d'environ 4 % en 2000 à moins de 1 % en 2003, puis remonte jusqu'à près de 3 % en 2004. Après des fluctuations, elle chute à environ -3 % en 2009, avant de rebondir en 2010. Elle ralentit ensuite, reste modérée jusqu'en 2016, puis atteint un pic proche de 2,3 % en 2017 et décélère jusqu'en 2019. Cette évolution illustre une croissance instable, marquée notamment par la crise de 2008-2009.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> La croissance fluctue : forte récession en 2009, rebond en 2010, puis ralentissement après le pic de 2017.

**Question 2. Présentez les différentes étapes du cycle économique.**

Un cycle économique désigne des fluctuations générales de l'activité, répétitives mais non périodiques. Il comporte plusieurs phases :

1. **Expansion** : la production, l'emploi et les revenus progressent.
2. **Retournement** : l'activité atteint un point haut et cesse de croître.
3. **Récession ou contraction** : l'activité recule ; une contraction particulièrement profonde peut être qualifiée de dépression.
4. **Reprise** : l'activité repart et ouvre une nouvelle phase d'expansion.

La durée et l'intensité de ces phases varient selon les périodes et les économies.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Expansion, retournement, récession ou contraction, puis reprise : les cycles se répètent sans périodicité fixe.

**Question 3. Expliquez l'évolution des dépenses publiques de 2018 à 2019.**

Les dépenses publiques augmentent de 2,6 %, passant de 1 314,0 à 1 348,5 milliards d'euros. Les prestations sociales constituent le principal poste et progressent de 24,4 milliards. Les acquisitions et investissements augmentent aussi fortement, tandis que les charges d'intérêts diminuent.

| Poste de dépense | 2018 | 2019 | Évolution |
|---|---|---|---|
| Fonctionnement | 417,9 | 425,0 | +1,7 % |
| Charges d'intérêts | 44,2 | 38,8 | -12,2 % |
| Prestations sociales | 769,1 | 793,5 | +3,17 % |
| Acquisitions et investissements | 82,8 | 91,3 | +10,2 % |
| Total des dépenses | 1 314,0 | 1 348,5 | +2,6 % |

Les recettes progressent moins vite (+1,2 %) : le besoin de financement se creuse, de 53,5 à 72,8 milliards d'euros.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les dépenses augmentent de 34,5 milliards d'euros. Le besoin de financement s'accroît de 19,3 milliards.

**Question 4. Montrez comment l'État cherche à lutter contre les conséquences économiques de la crise sanitaire.**

Face à la crise sanitaire, l'État soutient les revenus, les entreprises et l'emploi, tout en préparant la relance. Le projet de budget 2021 prévoit un plan de 100 milliards d'euros sur deux ans, dont 42 milliards doivent être injectés dans l'économie d'ici fin 2021.

- 10 milliards de baisse des impôts de production visent à renforcer la compétitivité et l'embauche.
- Environ 30 milliards financent la transition écologique et 35 milliards la solidarité, la formation et l'emploi.
- La prime d'activité complète les revenus des travailleurs modestes. L'État prévoit aussi d'étendre l'accès au haut débit, au très haut débit et à la fibre.

Ces mesures soutiennent la demande et l'activité malgré le recul attendu du PIB en 2020.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le plan de relance soutient entreprises, revenus et emplois, et finance la transition écologique ainsi que les infrastructures numériques.

**Question 5. Rédigez une argumentation qui vous permette de répondre à la question suivante : « Les déficits publics favorisent-ils la croissance économique ? »**

**Oui, un déficit public peut stimuler la croissance à court terme.** En dépensant davantage ou en réduisant les impôts, l'État soutient la demande, la production et l'emploi. Les investissements et aides ciblés peuvent aussi renforcer la capacité productive. Le plan de relance de 100 milliards d'euros prévu pour 2021 illustre cette politique.

**Cependant, cet effet n'est ni automatique ni toujours durable.** Des dépenses peu efficaces peuvent accroître la dette sans créer suffisamment d'activité. Le remboursement et les intérêts peuvent ensuite réduire les marges de financement public. En 2019, le besoin de financement des administrations publiques atteint 72,8 milliards

d’euros, contre 53,5 milliards en 2018.

Le déficit favorise donc la croissance s’il finance des mesures efficaces et si la dette reste soutenable.

**✓ RÉPONSE À RETENIR**

Oui, si le déficit finance des mesures efficaces et productives ; son effet dépend de l’utilité des dépenses et de la soutenabilité de la dette.

## 4. Commerce international et accords commerciaux de l'Union européenne

Le sujet porte sur les échanges de l'Union européenne avec ses partenaires, la place du commerce intra-européen et les effets du protectionnisme. Les documents étudient notamment l'accord UE-Japon, les obstacles au commerce et les parts des zones géographiques dans les échanges mondiaux.

**Question 1. Commentez l'évolution des relations commerciales de l'Union européenne avec ses principaux partenaires.**

De 2000 à 2016, les États-Unis restent le premier partenaire commercial extra-UE, mais leur part recule d'environ 24 % à 17,5 %. Celle de la Chine augmente fortement, passant d'environ 5 % à 15 %. La part de la Russie, proche de 10 % en 2008, baisse ensuite jusqu'à environ 5,5 %. La Suisse reste relativement stable, autour de 6 à 8 %. Le Japon et la Turquie pèsent moins dans ces échanges, avec des parts proches de 3 à 4 % en 2016.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> La Chine gagne du poids, tandis que les États-Unis et la Russie en perdent relativement. Les États-Unis restent le premier partenaire extra-UE.

**Question 2. Comparez le poids des échanges commerciaux intérieurs à l'Union européenne dans le commerce mondial à celui des autres pôles régionaux.**

En 2017, 63,9 % des échanges de marchandises de l'UE-28 se font entre ses États membres. L'UE représente 90 % du commerce européen : le poids des échanges intra-UE contribue donc fortement à la place de l'Europe dans le commerce mondial. Le graphique compare les parts régionales des exportations et des importations mondiales ; ses valeurs sont approximatives.

| Pôle régional | Part des exportations mondiales | Part des importations mondiales |
|---|---|---|
| Europe | environ 37 % | environ 36 % |
| Asie-Océanie | environ 36 % | environ 32 % |
| Amérique du Nord | environ 14 % | environ 19 % |
| Amérique du Sud, Amérique centrale et Caraïbes | environ 3 % | environ 3 % |
| CEI | environ 2,5 % | environ 2 % |
| Afrique | environ 2 % | environ 3 % |
| Moyen-Orient | environ 5 % | environ 4 % |

L'Europe et l'Asie-Océanie sont les deux principaux pôles commerciaux, devant l'Amérique du Nord.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les échanges intra-UE représentent 63,9 % du commerce de l'UE. L'Europe et l'Asie-Océanie dominent les échanges mondiaux, avec des parts proches.

**Question 3. Repérez les conséquences des pratiques protectionnistes menées par les partenaires de l'Union européenne.**

Les mesures protectionnistes limitent ou renchérissent l'accès des entreprises européennes aux marchés étrangers. Elles peuvent prendre la forme de droits de douane, de quotas ou de subventions aux producteurs nationaux.

- Les taxes américaines de 25 % sur l'acier et de 10 % sur l'aluminium européens augmentent leur coût sur le marché américain.
- Les représailles de l'UE sur 180 produits américains risquent d'entraîner une escalade commerciale.
- Ces mesures freinent les échanges multilatéraux et peuvent détourner le commerce vers des zones régionales.
- Les obstacles commerciaux nuisent aux exportations, comme l'illustre leur suppression : 123 obstacles levés par l'UE ont contribué à plus de 6 milliards d'euros d'exportations supplémentaires en 2018.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le protectionnisme renchérit les exportations, réduit les échanges et peut provoquer des représailles ainsi qu'une fragmentation du commerce mondial.

**Question 4. Présentez les avantages que promet l'accord commercial entre le Japon et l'Union européenne.**

Entré en vigueur le 1er février 2019, l'accord UE-Japon crée une zone de libre-échange dont la richesse représente près d'un quart du PIB mondial. Il réduit les coûts d'accès au marché japonais et ouvre de nouveaux débouchés aux entreprises européennes.

1. Dès son entrée en vigueur, les droits de douane sont supprimés sur environ 90 % des produits européens exportés vers le Japon.
2. À terme, l'accord prévoit l'élimination de 97 % des droits de douane sur les marchandises exportées vers le Japon.
3. Les droits sont supprimés sur près de 85 % des produits agricoles européens concernés. La baisse améliore notamment la compétitivité du vin, de la viande bovine et du fromage.

L'élimination progressive des autres droits s'échelonne sur une période pouvant aller jusqu'à 20 ans pour le Japon et 16 ans pour l'UE.

✓ RÉPONSE À RETENIR

L'accord élargit les débouchés des entreprises européennes au Japon et réduit leurs coûts d'exportation, notamment dans l'agriculture.

**Question 5. Rédigez une argumentation qui vous permette de répondre à la question suivante : « Les accords commerciaux de l'Union européenne avec des pays tiers profitent-ils aux entreprises européennes ? »**

Les accords avec des pays tiers peuvent favoriser les entreprises européennes : la réduction des droits de douane améliore leur compétitivité et facilite l'accès à de nouveaux clients. L'accord avec le Japon illustre cet avantage, avec des droits supprimés sur environ 90 % des produits européens exportés dès son entrée en vigueur. Le libre-échange peut aussi élargir les marchés et faciliter l'accès aux matières premières. Cependant, les bénéfices ne sont pas automatiques : des obstacles non tarifaires persistent, certains secteurs restent moins ouverts et la concurrence accrue peut fragiliser des entreprises. Le protectionnisme des partenaires peut également freiner leurs ventes. La politique commerciale commune permet à l'UE de négocier et de défendre ses intérêts collectivement.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Oui, les accords ouvrent des marchés et réduisent les coûts, mais les entreprises doivent aussi faire face à la concurrence et aux obstacles commerciaux persistants.

SYNTHÈSE DE L'ÉPREUVE & RÉFÉRENTIEL • BAC STMG

# Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2021)

**Bilan de l'épreuve :** Épreuve de spécialité Droit et Économie du baccalauréat technologique STMG, session 2021, code 21-MGDEG11, d'une durée de 4 heures et coefficient 16. Le candidat choisit un sujet juridique et un sujet économique, chacun noté sur 10 points. Les thèmes abordent les contrats et le consentement, la croissance et les déficits publics, ainsi que le commerce international et les accords de l'Union européenne.

### Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le lien de subordination s'apprécie notamment par les directives, le contrôle, l'absence d'autonomie et le pouvoir de sanction.
- Une erreur sur une qualité essentielle peut entraîner la nullité si elle est excusable et a déterminé le consentement.
- Le solde public correspond aux recettes moins les dépenses ; un déficit implique un besoin de financement.
- Le libre-échange réduit les obstacles commerciaux et peut élargir les marchés accessibles aux entreprises.

### Points de vigilance & attentes du jury

- En droit, qualifiez les parties et les faits, puis appliquez une règle aux éléments précis de la situation avant de conclure.
- Distinguez une simple erreur de motif d'une erreur sur une qualité essentielle ou d'une dissimulation intentionnelle.
- Pour commenter un graphique ou un tableau, citez les dates, les unités, les évolutions et les valeurs utiles.
- Dans l'argumentation, présentez des arguments équilibrés et mobilisez les annexes sans oublier vos connaissances.

## Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

**Q : Comment construire une argumentation juridique dans ce sujet ?**

Identifiez les parties et qualifiez les faits, formulez la règle de droit utile, confrontez-la aux éléments du cas, puis concluez. Présentez aussi les arguments opposés lorsqu'une question demande d'exposer les positions des deux parties.

**Q : Comment calculer ou commenter l'évolution d'une donnée économique ?**

Repérez les valeurs de départ et d'arrivée, l'unité et la période. Le taux d'évolution se calcule par (valeur d'arrivée - valeur de départ) / valeur de départ × 100. Commentez ensuite le sens et l'ampleur de la variation.

**Q : Dois-je traiter tous les sujets proposés pendant l'épreuve ?**

Non. Le candidat choisit un sujet parmi les deux de la partie juridique et un sujet parmi les deux de la partie économique. Chaque partie vaut 10 points, pour un total de 20 points répartis entre les deux domaines.

**Q : Qu'attend le jury dans les réponses et l'argumentation finale ?**

Les réponses doivent être précises, organisées et étayées par les annexes et les connaissances. Pour la question argumentée, construisez une réponse cohérente à la question posée, en développant des arguments pertinents plutôt qu'une simple liste d'informations.

**Sujet officiel associé (PDF) :** https://coursbacstmg.fr/assets/annales/bac-stmg/Droit et économie/2021/Bac STMG - Droit et économie - Session 2021 - 2-Sujet.pdf
**Ressources Bac STMG :** Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.